

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

UNIVERSITÉ DE YAOUNDE II - SOA

B.P. 18 SOA
Tél.: (237) 222213403

CABINET DU RECTEUR



Université de Yaoundé II
Technopôle des sciences sociales

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

THE UNIVERSITY OF
YAOUNDE II - SOA

P.O : BOX 18 SOA
Phone : (237) 222213403

Rector's Office

DÉCISION N°2024/ 000194 UYII/CAB/R

Portant désignation de certains responsables devant assurer le fonctionnement du **Programme de Formation en Gestion de la Politique Economique (GPE)** de l'Université de Yaoundé II.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE YAOUNDE II



- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi n°2017/010 du 12/07/2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Vu la Loi n°2018/012 du 11/07/2018 portant Régime Financier de l'État et des autres entités publiques ;
- Vu la Loi n°2023/019 du 19/12/2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024;
- Vu le Décret n°93/026 du 19/01/1993 portant Création des Universités d'État et ses modificatifs;
- Vu le Décret n°93/027 du 19/01/1993 portant Dispositions Communes applicables aux Universités et ses modificatifs ;
- Vu le Décret n°93/037 du 29/01/1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé II ;
- Vu le Décret n°2005/383 du 17/10/2005 fixant les règles financières applicables aux Universités et ses modificatifs ;
- Vu le Décret n°2024/106 du 09/04/2024 portant nomination des Recteurs dans certaines Universités d'État ;
- Vu l'Arrêté n°381/CAB/PR du 29/08/2000 portant création des Contrôles financiers ;
- Vu l'Arrêté N° 00000208/MINFI du 11 juin 2020 portant nomination du Contrôleur Financier Spécialisé auprès de l'Université de Yaoundé II.
- Vu l'Arrêté N° 0000015/MINFI du 26 octobre 2023 portant nomination des Responsables dans les services déconcentrés du Ministère des Finances ;
- Vu la circulaire N° 0000025/C/MINFI DU 29 Décembre 2023 portant instructions relatives au suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités publiques pour l'exercice 2024
- Vu les résolutions N° 02 du Conseil d'Administration du 10 Mai 2024 portant adoption du collectif budgétaire pour le compte de l'exercice 2024 ;
- Vu les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er} : Sont à compter de la date de signature de la présente décision désignés aux responsabilités ci-après au **Programme de Formation en Gestion de la Politique Economique (GPE)** de l'Université de Yaoundé II :



- **Superviseur :**
Pr OMGBA Richard Laurent, Recteur de l'Université de Yaoundé II
- **Coordonnateur :**
Pr AVOM Désiré, Doyen de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion
- **Directeur :**
Pr ONDOUA BIWOLE Viviane, Enseignante à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion
- **Responsable des Affaires Académiques, de la Recherche et de la Coopération :**
Pr KAMDEM Cyrille Bergaly, Enseignant à la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion
- **Responsable des Affaires Administratives et Financières :**
M. BEYENE Herman Fabrice, Chef de Bureau du Budget à l'Université de Yaoundé II

Article 2 : Les intéressés auront droit aux avantages de toutes natures prévus par les résolutions du comité de pilotage du programme.

Article 3 : La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera. /

Ampliations :

- VR6CIE
- D/GPE
- AC
- CFS
- Intéressés
- Chrono/Archives.

LE RECTEUR

02 OCT 2024



Pr. Richard Laurent
OMGBA